

Rimouski, le 28 octobre 2003

Objet : BAPE – LET de Rimouski

Monsieur le président,

Je suis préoccupée depuis longtemps par la gestion des matières résiduelles à Rimouski. Sans avoir fouillé outre mesure le projet, j'avance ici quatre éléments que nous jugeons importants à considérer dans la suite des procédures menant à l'opération, par la municipalité de Rimouski, d'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET).

L'ANCIEN LIEU D'ENFOUISSEMENT

Dans un premier temps, on peut suspecter qu'à l'époque, le choix de l'emplacement du lieu d'enfouissement a été une erreur, principalement à cause de la proximité du milieu hydrique (nappe phréatique et cours d'eau). À l'heure actuelle, il y a des résurgences de lixiviat à plus d'un endroit et cette pollution atteint à tout le moins le ruisseau de la Savane, un affluent de la rivière Rimouski. Comme le demande le Conseil de bassin versant de la rivière Rimouski, pour que le site actuel soit agrandi, il faudrait que, celui-ci soit <<pris en charge>> avec les normes actuelles et par décret plutôt que par la seule volonté de la municipalité de Rimouski. De plus, si cela n'a pas été fait, le problème de la contamination

de l'eau et celui de la lixiviation doivent être caractérisés de la manière la plus précise possible avant de procéder à un agrandissement. Les données devraient être publiques et accessibles. Advenant la fermeture du site, il serait tout aussi souhaitable de caractériser les problèmes et de les prendre en charge efficacement.

LA MAUVAISE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans un deuxième temps, et sans douter de la bonne volonté de certains acteurs, nous pouvons affirmer sans nous tromper que le laxisme et une gestion à court terme ont affecté l'ensemble de la gestion des matières résiduelles dans toute la MRC Rimouski-Neigette. La conséquence en est la fermeture très prématurée de l'actuel site de même qu'un gaspillage et une pollution excessifs.

Il est difficile de départager la part de responsabilité de la MRC et de Rimouski, sa <<ville-centre>> dans la mauvaise gestion des matières résiduelles. Par son influence politique à la MRC, par l'ampleur de sa production de <<déchets>>, par l'importance de ses ressources financières, par sa gestion du lieu d'enfouissement, la ville de Rimouski peut compter une bonne part de responsabilité dans des problèmes vécus par l'ensemble de la MRC.

On peut qualifier de mauvaise gestion :

- 1) Le fait que pendant pratiquement toute la vie utile du site actuel (environ 20 ans), Rimouski n'a pas utilisé de compacteur à déchets, ne serait-ce qu'usagé. En compactant les matières d'environ 50%, l'achat d'un compacteur aurait doublé la vie du site. D'après une source, dernièrement et pour une période d'environ six mois, le compacteur n'aurait pas été utilisé faute de budget pour le réparer. (Peut-être que la pollution en aurait été accrue pendant encore 20 ans mais il reste que c'est un bon exemple de mauvaise gestion).
- 2) Il n'y a jamais eu de balance sur le site, ni de réel contrôle des matières enfouies, avec la conséquence que Rimouski ne peut fournir à peu près aucune donnée sur les matières entrant au site. Ce fait nuit assurément à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) par la MRC.
- 3) Il n'existe pas de facilités pour récupérer les matériaux réutilisables ou récupérables au lieu de les enfouir.
- 4) Pour ce qui est de la récupération porte-à-porte, la MRC a été bonne dernière au Bas-Saint-Laurent. La récupération comporte encore des lacunes dans le multi-logement et dans les secteurs commerciaux, institutionnels et industriels.
- 5) Malgré un certain financement, la MRC et sa <<ville-centre>> sont à peu près absentes de l'aspect important que constitue la sensibilisation du public.
- 6) À peu près rien n'est fait pour valoriser la matière organique, le vecteur de la pollution par les biogaz et de pollution organique dans la rivière Rimouski.

Comme l'enfouissement est inévitable mais qu'il constitue la dernière des options (après la réduction, la réutilisation, la récupération et la valorisation), la MRC et sa <<ville-centre>> devraient être tenues de procéder à une gestion nettement plus efficace de ses matières résiduelles. Il faut agir rapidement pour cesser les gaspillages et limiter la pollution. Cet aspect est essentiel pour optimiser un éventuel LET dont l'opération et la fermeture comportent des coûts de plus en plus faramineux avec une technologie de plus en plus sophistiquée.

UNE ATMOSPHÈRE DE CONFRONTATION

L'atmosphère de confrontation qui règne à la MRC, entre la <<ville-centre>> et la <<périphérie>> n'a rien de rassurant pour la suite des événements qui doivent être gérés par les deux instances. Notons, récemment, le refus des maires de la périphérie de siéger à la MRC à cause de frustrations envers la <<ville-centre>>. Cet événement a mené au report de l'adoption du projet de PGMR déjà bien tardif. Pour ce qui est du PGMR, il faut s'interroger sur les causes d'une telle lenteur à le produire. Quant aux citoyens, ils n'ont qu'à bien se tenir. Actuellement, il est interdit d'émettre un point de vue au conseil municipal. On limite les interventions à des questions (deux) et à cinq minutes.

LE LIXIVIAT DANS LES ÉGOUTS

Quant à envoyer le lixiviat aux égouts, il s'agirait d'une aberration dans l'état actuel du réseau. En effet, à Rimouski, les eaux usées débordent régulièrement par les trop-pleins, sans traitement, même en été et sans pluie. La cause en est la vétusté et l'incapacité du réseau d'égouts. Les eaux usées débordent par exemple à proximité d'une réserve nationale de faune à Pointe-au-Père. À proximité aussi du débarcadère de kayak, bien identifié comme tel, en bordure de la route verte. Les trop-plein les plus près du site seraient dans la rivière Rimouski, à proximité du parc Beauséjour.

EN CONCLUSION, dans les conditions actuelles et passées de gestion du site d'enfouissement et des matières résiduelles, nous sommes loin d'accorder notre pleine confiance à la ville de Rimouski et à la MRC. Espérons que le passé ne sera pas garant de l'avenir. En garantie, il faudrait que des contraintes suffisantes viennent se substituer à des mesures volontaires, ce, en toute transparence. En effet, la MRC et la municipalité n'ont démontré ni leur volonté, ni leur sérieux, ni leur capacité à gérer efficacement les matières résiduelles, dans le respect de l'environnement et des contribuables. Par ailleurs, nous sommes en droit de nous demander si le choix de l'agrandissement du site actuel, sans étudier aucun site alternatif, est un choix monétaire de court terme au détriment d'une solution plus durable. En amont, on est aussi en mesure de se demander comment le ministère de l'Environnement a pu générer une telle situation.

Diane Allen, citoyenne de Rimouski